

Aucune personne désignée par un Directeur pour remplir les fonctions de Zélatrice du Cœur de JÉSUS, ne devrait avoir à attendre plus de six mois pour recevoir son *Diplôme* et sa *Croix-médaille*, à moins que des obstacles sérieux ne s'y opposent.

Les Rév. Directeurs locaux sont donc respectueusement priés de vouloir bien transmettre, ou faire transmettre par les Secrétaires, au Directeur diocésain ou, à son défaut, au Directeur supérieur, les noms des personnes qu'ils jugeront dignes d'être promues, afin que leurs Diplômes soient préparés et expédiés en temps opportun. — Les Trésoriers ou Trésorières voudront bien aussi nous demander d'avance les Croix-médailles requises pour la réception. (1)

Chaque personne est invitée à se procurer sa Croix-médaille chez le Trésorier ou la Trésorière, à moins que le Conseil ne décide de les donner gratuitement, s'il en a le moyen.

Les anciens Zélateurs et Zélatrices devraient tous assister à la réception, afin d'y renouveler leur Consécration au Sacré-Cœur. Cette rénovation devrait se faire quand même il n'y aurait pas de réception.

L'on trouvera le *Cérémonial* de la réception et du renouvellement de la Consécration au chapitre VII du *Guide des Zélatrices*.

Les Zélateurs et Zélatrices *isolés*, c'est-à-dire qui ne relèvent que du Directeur diocésain ou supérieur, parce qu'il n'y a pas de centre régulièrement établi dans leurs localités, auront à s'adresser directement au Directeur diocésain ou à nous pour avoir leurs Diplômes et leurs Croix-médailles.

III.—BULLETIN D'ABONNEMENT

Nos Abonnés trouveront dans leur MESSAGER de ce mois un *bulletin d'abonnement* à nos diverses publications. Ils voudront bien le remplir en mettant, en face de chaque titre, le nombre des livraisons qu'ils désirent recevoir pour l'année 1893 et en rayant les autres.

(1) Voir les prix de ces Croix-médailles sur la couverture, ci-après.